

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2894

13 décembre 2007

SOMMAIRE

Aeroloc S.à.r.l.	138893	Mansford Germany S.à r.l.	138911
Anyway S.à.r.l.	138912	Metropolitan Properties S.à r.l.	138908
Arcania S.A.	138895	Mini Movie International Channel S.à r.l.	138911
Birvideaux Holding S.à.r.l.	138908	Nicotel Holding SA	138894
BNP Paribas InstiCash	138897	Patavium Asset Management	138907
Bureau d'Assurances Paul Kordes S.à r.l.	138911	Peinture Bauer S.à r.l.	138910
Coiffure Dumont S.à r.l.	138910	Prestige Coiffure S.à r.l.	138912
COLT Lux Holding S.à r.l.	138909	Renergy S.à.r.l.	138899
COLT Lux Holding S.à r.l.	138908	RMB Private Equity Feeder Fund SICAV- SIF	138866
Eifel Immobilien Luxembourg SA	138910	Romain SCHMIDT S.à r.l.	138898
Euronav Luxembourg S.A.	138866	Salus S.A.	138895
Expertises et Développements Publics S.A.	138894	Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l.	138911
Faros S.A.	138909	SGI Consulting S.A.	138896
Focus Consulting S.A.	138866	SGI Consulting S.A.	138897
Gambale Roofing Technology S.A.	138909	S. & P. Luxembourg S.à r.l.	138911
Grands Crus Selection S.A.	138895	Square Businesses S.à r.l.	138906
Il Loft Finance S.A.	138895	Tabe Holding S.A.	138897
Immobilière BOEVER S.à r.l.	138912	Telemedicine Enterprises S.A.	138895
Kordall Immobilien S.A.	138906	T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A.	138906
Langues sur mesure S.à r.l.	138898	Usantar Two S.A.	138909
Les Charpentiers d'Aujourd'hui S.à.r.l. ..	138899		
Les Comptoirs des Andes S.A.	138896		
LMT LUX SA	138894		
LQMS Luxemburger Gesellschaft für Zer- tifizierung von Managementsystemen Sàrl	138898		

Focus Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.554.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007138176/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00642. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Euronav Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 51.212.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138184/1095/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04265. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

RMB Private Equity Feeder Fund SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.911.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of November.

Before Us, Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg.

There appeared the following:

1.- The company MOMENTUM NETHERLANDS B.V. with its registered office in 268, West Avenue, Centurion 0046 in South Africa;

here represented by Mrs Mireia Camarasa, Lawyer and/or Mrs Brigitte Devos, Jurist, residing in Luxembourg by a proxy dated 23rd of November 2007

2.- The company RMB ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED with its registered office in Two London Bridge London, SE1 9AR in United Kingdom

here represented by Mrs Mireia Camarasa, Lawyer and/or Mrs Brigitte Devos, Jurist, residing in Luxembourg by a proxy dated 23rd of November 2007

which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present dees to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of an invest company with variable share capital under the form of a specialized investment fund which they form between themselves.

Title I. Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share

capital under the form of a specialized investment fund («société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé») under the name of RMB PRIVATE EQUITY FEEDER FUND SICAV-SIF (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is in the commune of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, military or environmental events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to invest the funds available to it in a pool of assets authorized by law with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the «2007 Law»).

Co-Management and Pooling

For the purpose of efficient management the board of directors may decide to pool one or more Sub-Funds with other Sub-Funds of the Company or to co-manage all or part of the assets, with the exception of a cash reserve, if necessary, of either one or more Sub-Funds with other Sub-Funds of the Company or to co-manage all or part of the assets, with the exception of cash reserve, if necessary of either one or more Sub-Funds of the Company with assets of other Luxembourg investment funds or one or more sub-funds of other Luxembourg investment funds for which the Custodian has been appointed as Custodian. Assets shall be co-managed in accordance with the respective investment policy of the relevant parties to the co-managed assets, each of which being identical or comparable in their objectives.

The most restrictive investment restrictions and policies of all the participating parties to the co-managed assets shall prevail.

Each party to the co-managed assets will participate in the relevant Co-Managed Assets in proportion to the assets contributed thereto by it. Pro rata to their contribution to the co-managed assets, the assets will be attributed to the party to the co-managed assets concerned. The entitlements of each participating party to the co-managed assets apply to each and every line of the investments of such co-managed assets.

Any such co-managed assets shall be formed by the transfer of cash or other assets, whenever appropriate, from each of the participating Parties to the co-managed assets. Thereafter, the board of directors may from time to time make further transfers to the co-managed assets. Assets may also be transferred back to a participating Party to the co-managed assets up to the amount of the participation of the Party to the co-managed assets concerned.

Dividends, interests and other distributions of any income nature earned in respect of the co-managed assets will be applied to the party to the co-managed assets concerned, in proportion to its respective participation. Such income may be kept at the level of the participating party to the co-managed assets or reinvested in the co-managed assets.

Any costs and expenses incurred in respect of the co-managed assets will be applied to such co-managed assets. Such costs and expenses will be attributed to the party to the co-managed assets concerned in proportion to the respective entitlements of the Party in the co-managed assets.

In the case that a breach of investment restrictions occurs at the Sub-Fund level of the Company when such Sub-Fund is participating in the co-managed assets and even though the investment manager complied with the investment restrictions effected on said co-managed assets, the board of directors of the Company will ask the investment manager to reduce the investment in breach, in proportion to the participation of the concerned Sub-Fund participating in the co-managed assets.

Upon the dissolution of the Company, or whenever the board of directors decides -without prior notice- to withdraw the participation of the Company or a Sub-Fund of the Company from the co-managed assets, the co-managed assets will be allocated to the participating Parties to the co-managed assets in proportion to their respective participation in the co-managed assets.

The investor should be aware that such co-managed assets are used solely for effective management purposes, provided that all participating parties to the Co-Managed assets have the same custodian. Co-managed assets do not constitute legal entities and are not directly accessible to investors. However, the assets and liabilities of each of the Sub-Funds of the Company will be segregated and identified at all times.

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital - Classes of Shares. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum

subscribed capital, increased by the share premium, shall be as provided by law i.e. the equivalent in United States Dollars («USD») of one million two hundred and fifty thousand euro (euro 1,250,000.-). Such minimum must be reached within a period of twelve months of the date on which the Company has been authorized as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

The Company has been incorporated with a subscribed share capital of thirty-five thousand euros (35,000.- EUR) divided into three hundred fifty (350) fully paid-up shares at a price of one hundred euros (100.- EUR) each.

The board of directors is authorised to issue, in accordance with Article 7 hereof, an unlimited number of partly or fully paid-up shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. At least 5% of the subscription amount for partly paid-up shares must be paid-up in cash or by means of a contribution other than cash, if any.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the board of directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in securities of any kind and other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Funds (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a Sub-Fund (each a «Sub-Fund») and together the «Sub-Funds») within the meaning of Article 71 of the 2007 Law for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares. The Company shall be considered as one single legal entity. In respect of the relationships between the shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The board of directors may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time. In the latter case, the Company, at the expiry of the duration of the Sub-Fund, shall redeem all the shares in the relevant class(es) of shares as more fully described in the sales documents for the shares. The board of directors may however propose to the shareholders at the expiry of the duration of a Sub-Fund to prorogue its duration in compliance with Article 25 hereof and as more fully disclosed in the sales documents of the shares.

At each prorogation of a Sub-Fund, the registered shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of shares of the Company. The sales documents for the shares of the Company shall indicate the duration of each Sub-Fund and, if appropriate, its prorogation.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in USD, be converted into USD and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

Art. 6. Form of Shares.

(1) All issued shares of the Company will be in registered form and shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or his elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The Company will provide a confirmation of shareholding to the shareholder except express request for a certificate.

In such case, the share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorised thereto by the board of directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may determine.

(2) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(3) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

(4) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

Art. 7. Issue of Shares. The board of directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the board of directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered is determined in the sales documents for the shares of the relevant class within the relevant Sub-Fund. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable on a date determined in the sales documents of the Company or any other date and under the terms and conditions as determined by the board of directors and as indicated and more fully described in the sales documents for the shares. The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the board of directors and specified as more fully described in the sales documents for the shares. If subscribed shares are not paid for, the Company may redeem the shares issued whilst retaining the right to claim its issue fees, commissions interests and any difference as more fully disclosed in the sales documents of the Company.

The board of directors may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company («réviseur d'entreprises agréé») and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund.

Art. 8. Redemption of Shares. Notwithstanding the provisions of Articles 5, 10 and 25 below and in particular the compulsory redemption of shares granted to the board of directors in compliance with Article 10 below, the Company does not offer to shareholders the possibility to redeem their shares.

Art. 9. Conversion of Shares. The board of directors may authorize conversion of whole or part of the shares of one class into shares of another class, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors shall determine as more fully described in the sales documents for the shares.

The price for the conversion of shares, as the case may be, shall be determined in the sales documents for the shares within the relevant class.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class. The shares which have been converted into shares of the same class within another Sub-Fund may be cancelled.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred. Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any U.S. Person and by non well-informed investors, as defined in this Article (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the board of directors being herein referred to as «Prohibited Persons»).

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person, at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company could direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address or registered office known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of shareholders.

All redeemed shares may be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Date specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the purchase notice, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the purchase price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price (and remittance of the confirmation(s) or the certificate (s) if any representing the shares specified in the purchase notice). Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest). Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

«Prohibited Person» as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

U.S. Persons and/or non-well informed investors as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person or a non-well-informed investor, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply.

Whenever used in these Articles, the terms «U.S. Person» mean with respect to individuals, any U.S. citizen (and certain former U.S. citizens as set out in relevant U.S. Income Tax laws) or «resident alien» within the meaning of U.S. income tax laws and in effect from time to time.

With respect to persons other than individuals, the term «U.S. Person» means (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on this worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The term «U.S. person» also means any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non United States persons. «United States» means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

The term «non-well-informed investor» as used in these Articles means any person, firm or corporation which may not be qualified as a well-informed investor within the meaning of the 2007 Law and the board of directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an well-informed investor.

A well-informed investor, as defined by article 2 of the 2007 Law shall include: an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

- a) it has confirmed in writing that it adheres to the status of well-informed investor, and
- b) (i) it invests a minimum of one hundred and twenty five thousand euro (125,000.- euro) or an equivalent amount in another currency in the Company, or (ii) it has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying its expertise, its experience and its knowledge in adequately apprising an investment in the Company.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as a well-informed investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the board of directors, the other shareholders of the Company and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an institutional investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value per share of each class within the relevant Sub-Fund shall be calculated in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the unit currency for the relevant class of shares within such Sub-Fund. It shall be determined as of any Valuation Date (as defined in Article 12 below), by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Date, by the number of shares in the relevant class within the Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with, as the case may be, on the basis of that second valuation.

The calculation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

- I. The assets of the Company shall include:
 - 1. all cash at hand and on deposit, including interest due but not yet collected and interest accrued on these deposits up to the Valuation Date;
 - 2. all bills and demand notes and accounts receivable (including the result of the sale of securities whose proceeds have not yet been received);
 - 3. all investments made by it in master funds as well as securities, units, shares, debt securities, options or subscription rights and other investments and transferable securities owned by the Company;
 - 4. all dividends and distribution proceeds to be received by the Company in cash or securities insofar as the Company is aware of such;
 - 5. all interest due but not yet received and all interests yielded up to and including the Valuation Date by securities owned by the Company, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
 - 6. all other assets of whatever nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- a) The value of any cash on hand or on deposit, bills, demand notes, accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interests declared or due but not yet received will be valued at their face value, unless it is unlikely that such values will be realized. In the latter case the board of directors will determine an appropriate valuation to reflect the true value thereof.
- b) The valuation of any security or instrument listed or traded on a regulated market is based on the latest available closing price and, if this security is traded on several markets, on the basis of the latest available closing price on the market that is considered to be the main market for trading this security.
- c) Options and futures contracts are valued at the last available price on the market where any such option or futures contract is mainly traded.
- d) Forward currency contracts are valued at their respective fair market values determined on the basis of prices supplied from independent sources.
- e) Index, financial instrument related or interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index, financial instrument or interest rate curve, which is subject to parameters such as the level of the index, the interest rates, the equity dividend yields and the estimated index volatility.
- f) The value of money market instruments not listed or dealt on any regulated market and with a remaining maturity of less than twelve months is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon.
- g) Shares of master funds and holdings in any other investment funds are determined using the last known valuation (official or estimate, adjusted as more fully described in the sales documents for the shares) at the time of calculating the net asset value of the relevant Sub-Fund.

h) Securities expressed in a currency other than the share currency concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Date.

i) All other securities and other assets including money market instruments held by the Company with a remaining maturity of twelve months or more, will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the board of directors.

j) Total return swaps will be valued at fair value under procedures approved by the board of directors. As such swaps are not exchange-traded, but are private contracts into which the Company and a swap counterparty enter as principals, the data inputs for valuation models are usually established by reference to active markets. However it is possible that such market data will not be available for total return swaps near the Valuation Date. Where such markets inputs are not available, quoted market data for similar instruments (e.g. a different underlying instrument for the same or a similar reference entity) may be used provided that appropriate adjustments shall be made to reflect any differences between total return swaps being valued and the similar financial instrument for which a price is available. Market input data and prices may be sourced from exchanges, a broker, an external pricing agency or a counterparty.

The board of directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

1. all borrowings, bills matured and accounts due;
2. all liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid and where relevant the value of outstanding commitments made by the Company in respect of investments into master funds);
3. all reserves, authorized or approved by the board of directors, in particular those that have been accumulated to reflect a possible depreciation on Company's investments;
4. all of the Company's other liabilities, of whatever nature with the exception of those represented by shares in the Company. To assess the amount of these other liabilities, the Company shall take into account all expenditures to be borne by it, including, without any limitation, the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to the Articles, fees and expenses payable to the investment manager, any sub-investment managers, as the case may be, accountant, Custodian and correspondent agents, administrator, transfer agent, paying agent, listing agent as the case may be, or other agents and employees of the Company, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration, the costs for legal assistance and for the auditing of the Company's annual report, the advertising costs, the costs of printing and publishing the documents prepared in order to promote the sale of shares, the costs of printing the annual financial report, the costs of translating (when necessary) the annual audited financial report and accounts and all sales documents, the costs of printing certificates or confirmations of registration, the cost of convening and holding shareholders' and board of directors' meetings, reasonable traveling expenses of the board of directors and managers, directors' fees, the costs of registration statements (and maintaining the registration of the Company with governmental agencies or stock exchanges to permit the sale of the Company's shares), all taxes, corporate fees and duties charged by governmental authorities, stock exchanges and markets, fiscal and governmental charges or duties in respect of or in connection with the acquisition, holding or disposal of any of the assets of the Company or relating to the purchase, sale, issue, transfer, or conversion by the Company of shares and of paying dividends or making other distributions thereon, the costs of publishing the issue and redemption prices as well as any other running costs, including financial interest, fees or charges payable resulting from any borrowing by the Company, banking and brokerage expenses incurred when buying or selling assets or otherwise, dead deal costs and all other administrative costs.

For the valuation of the amount of these liabilities, the Company shall take into account prorata temporis the expenses, administrative and other, that occur regularly or periodically.

The Company constitutes one single legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it. The assets, liabilities, expenses and costs that cannot be allotted to one class of shares of one Sub-Fund will be charged to the different classes of shares of the Sub-Funds in equal parts or, as far as it is justified by the amounts concerned, proportionally to their respective net assets.

III. The assets shall be allocated as follows:

The board of directors shall establish a class of shares in respect of each Sub Fund and may establish multiple classes of shares in respect of each Sub Fund in the following manner:

(a) If multiple classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the board of directors is empowered to define classes of shares so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (v) the currency or currency unit in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant Sub-Fund and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency of quotation

and/or (vii) such other features as may be determined by the board of directors from time to time in compliance with applicable law;

(b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class of shares issued in respect of such Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued;

(c) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions here above under (a);

(d) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same class or classes of shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant class or classes of shares;

(e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the board of directors, the respective right of each class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the class of shares, as described in the sales documents for the shares of the Company;

(f) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions;

(g) The currency gains or losses of the hedging techniques used for hedging a currency class will be allocated to the relevant class.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organisation which the board of directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof as the case may be shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors on the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares; and

4) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue and Conversion of Shares. With respect to each class of shares, the net asset value per share and the price for the issue and conversion as the case may be, of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company at a frequency determined by the board of directors, such date being referred to herein as the «Valuation Date».

The board of directors is authorized to temporarily suspend the calculation of the net asset value per share of any particular class of one or more Sub-Funds or classes and the issue and conversion in certain instances, including but not limited to:

(a) In circumstances where it is impossible for the board of directors to determine the value of investments in an investment fund representing a significant part of the portfolio of the relevant Sub-Fund;

(b) when the political, economic, military, monetary or social situation, or Act of God beyond the Company's responsibility or control, makes it impossible to acquire or dispose of assets or otherwise deal therewith through reasonable and normal channels, without seriously harming the interests of shareholders;

(c) during any breakdown in communications normally used to determine the value of any of the Company's investments or current prices on any market or if, for any reason, the value of any important part of the assets of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if the board of directors so decides, as soon as a meeting is called in which the liquidation or similar event of the Company or Sub-Fund shall be put forward;

(e) during the existence of any state of affairs during which there is an inability to calculate the share prices of the Sub-Fund fairly, in the opinion of the board of directors.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund or any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per Sub-Fund or per share, the issue and conversion of shares of any other class of shares if the assets within such other class of shares are not affected to the same extent by the same circumstances.

Any request for subscription or conversion may be revocable (i) with the approval of the board of directors or (ii) in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Date, as determined for each class of shares, following the end of the period of suspension.

Title III. Administration and Supervision

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors proposed for election listed in the agenda of the general meeting of shareholders shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented. Any candidate for director not proposed in the agenda of the meeting shall be elected only by vote of the majority of the shares outstanding.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board Meetings. The board of directors may choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not to be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the members of the board of directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the chairman or in his absence by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman or any two directors or any other person appointed by the board of directors.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the board of directors are passed by a simple majority of the expressed votes which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 19 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 16. Board of Directors' fees. The general meeting of shareholders may grant the directors, as remuneration for their activities, a fixed annual sum, in the form of directors' fees, that shall be booked under the Company's overheads and distributed among the board of directors' members, at its discretion.

In addition, the directors may be paid for expenses incurred on behalf of the Company insofar as these are considered as reasonable.

The fees of the chairman or secretary of the board of directors, those of the General Managers and deputies shall be determined by the board of directors.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors, by the joint signature of any officers of the Company or by the joint signatures of a director and an officer of the Company or of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 18. Delegation of Power. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorises, sub-delegate their powers.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the currency hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

Investments in each Sub-Fund of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the board of directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the shares of the Company. Reference in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorised to use any techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 20. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such

opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders. In the event the Company is managed by one single director, transactions accomplished by such a director having an interest opposite to the interests of the Company, will be reported in minutes, provided that they do not relate to the normal day to day management activities of the Company.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Art. 21. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 22. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the law.

Title IV. General Meetings - Accounting Year - Distributions

Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. The resolutions of the general meeting of shareholders shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, each year on the second Friday in the month of December at 14.00 p.m. The annual general meeting may be held abroad if the board of directors states at its discretion that this is required by exceptional circumstances.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such a request must be sent to the registered office of the Company by registered mail five days at the latest before the relevant meeting.

Notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

Art. 24. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares. The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of Article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12 and 13 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

Art. 25. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares. Sub-Funds will in most instances have a fixed date of termination (the «Termination Date») as more fully described in the sales documents for the shares.

At the relevant Termination Date, the assets of the Sub-Fund will be liquidated and the net proceeds will be paid out to the shareholders.

Shareholders may however extend the existence of a Sub-Fund having a limited duration to a term provided for each Sub-Fund in the sales documents for the shares according to the voting and quorum conditions required by Article 31 below.

In the event that for any reason the board of directors determines that the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner for a period of at least two consecutive months or in case of a substantial modification in the political, economic, regulatory or monetary situation pertinent to a Class or Sub-Fund or as a matter of economic rationalisation, which, in the opinion of the board of directors renders this decision necessary, or whenever the interest of the shareholders of the same Sub-Fund or class of shares demands so the board of directors may propose to the general meeting of shareholders to close one or several Sub-Fund(s) or class(es) of shares in the best interests of the shareholders before the Termination Date (an «Early Termination») and to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Date at which such decision shall take effect. Such Early Termination proposal shall be approved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 below.

The Company shall serve a notice in writing to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the Early Termination which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

Unless otherwise decided by the board of directors, the Company may redeem shares of the relevant class or Sub-Fund in anticipation of such class or Sub-Fund's liquidation until the decision to liquidate has been made.

The Company shall base the redemptions on the net asset value determined to take the liquidation expenses into account.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares may be cancelled.

Liquidation by contribution to another Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment established under Luxembourg or foreign law

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the board of directors may propose to the general meeting of shareholders to terminate one or several Sub-Fund(s) by contribution to one or several Sub-Fund(s) within the Company or to one or several other Sub-Funds of another UCI (under the corporate or contractual type form) organized under the provisions of Part II of the 2002 Law or under the 2007 Law (the «new Fund») and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders).

When the UCI benefiting from such contribution is a mutual fund (fonds commun de placement), the decision only binds the shareholders who agreed to the contribution.

A Sub-Fund may exclusively be contributed to a foreign UCI upon unanimous approval of the shareholders of the relevant classes of shares issued in the Sub-Fund concerned or under the condition that only the assets of the consenting shareholders be contributed to the foreign UCI.

Art. 26. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on July 1st of each year and shall terminate on June 30 of the next year.

Art. 27. Distributions. The board of directors will distribute proceeds realized from disposal of investments, plus any dividends or interest income received to shareholders at its discretion as more fully described in the sales documents for the shares and provided however that the net assets of the Company shall not fall below the minimum amount described in Article 5 hereof.

Dividends and distributions shall be declared and paid at any time as the board of directors determines.

Distributions will be made in cash or in kind.

The allocation of funds available for distribution among the relevant shareholders will take place in accordance with the sums and priorities described in the sales documents for the shares.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant class or classes of shares issued in respect of the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final Provisions

Art. 28. Investment Adviser and Custodian. The Company may enter into an investment advisory agreement in order to achieve the investment objectives of the Company in relation to each Sub-Fund.

To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law and the custody agreement.

If the Custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The board of directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 29. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 hereof.

Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the shares present and represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

The death or the dissolution of the single shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 30. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»).

Art. 32. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitional Dispositions

- 1) The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on June 30, 2008.
- 2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2008.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

- 1) MOMENTUM NETHERLANDS B.V. subscribes for one hundred and seventy-five (175) shares, resulting in a total payment of the equivalent in USD of seventeen thousand five hundred euros (17,500.- EUR);

2) RMB ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED subscribes for one hundred and seventy five (175) shares, resulting in a total payment of the equivalent in USD of seventeen thousand five hundred euros (17,500.- EUR).

Evidences of the above payments, totalling the equivalent in USD of thirty five thousand euros (35,000.- EUR) was given to the undersigned notary.

The subscribers declared that, as soon as determined by the board of directors, pursuant to the Articles, of the various Classes of shares which the Company shall have, they will elect the Class or Classes of shares to which the shares subscribed to shall appertain.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

General Meeting of Shareholders

The shareholders representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that such meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of directors is fixed at six (6) and the number of statutory auditors at one (1).

3. The following persons are appointed as directors of the Company:

Mr Glyn Owen, Chairman, born on October 2, 1950 in the United Kingdom, Chief Executive Officer of RMB ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED, professionally residing Two London Bridge London, SE1 9RA, United Kingdom.

Mr Robert Rhodes, born on September 24, 1967 in South Africa, Chief Operations Officer of RMB ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED professionally residing at Two London Bridge London, SE1 9RA, United Kingdom.

Mr Gert Vorster, born on September 6, 1965 in South Africa, Chief Operating Officer of RMB ASSET MANAGEMENT professionally residing at 4 Merchant Place 1 Fredman Drive Sandton, 2146, South Africa.

Mr Leon Coetzee, born on September 13, 1970 in Namibia, Head of Taxation of the MOMENTUM GROUP LTD, professionally residing at 268 West Avenue Centurion 0046, South Africa.

Mr Austin O'Connor, born on September 7, 1944 in the United Kingdom, Non Executive Director, residing 4, rue de l'Eglise, 5481 Wormeldange, Grand Duchy of Luxembourg.

Mr Henry Kelly, born on October 5, 1955 in the Isle of Man, Non Executive Director, 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The independent auditor of the Company will be PricewaterhouseCoopers S.à r.L., Espace Ariane, 400, route d'Esch, B.P. 1443, 1014 Grand Duchy of Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the independent auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the fiscal year ending on June 30, 2008 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- La société MOMENTUM NETHERLANDS B.V. avec siège social à
ici représentée par Mademoiselle Mireia Camarasa, avocat et/ou Mademoiselle Brigitte Devos, juriste, demeurant à
Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 novembre 2007

2.- La société RMB ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED avec siège social à Two London Bridge London SE1 9AR in United Kingdom

ici représentée par Mademoiselle Mireia Camarasa, avocat et/ou Mademoiselle Brigitte Devos, juriste, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 novembre 2007

lesquelles deux prédites procurations après avoir été paraphées ne varieront resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société d'investissement à capital variable sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège Social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions par la suite ci-après créées, une société anonyme étant qualifiée société d'investissement à capital variable sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé ayant la dénomination de RMB PRIVATE EQUITY FEEDER FUND SICAV-SIF (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire ou environnemental de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est d'investir les fonds dont elle dans un portefeuille d'avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2007»).

Cogestion et Pooling

Pour assurer une gestion efficace, le conseil d'administration peut décider de réunir un ou plusieurs Compartiments avec d'autres Compartiments de la Société ou de cogérer l'entière ou une partie des actifs, à l'exception d'une réserve en liquidités, si nécessaire, d'un ou de plusieurs Compartiments avec les actifs d'autres fonds d'investissement luxembourgeois ou d'un ou de plusieurs Compartiments d'autres fonds d'investissement luxembourgeois pour lesquels le Dépositaire a été désigné comme Dépositaire. La cogestion des actifs se fera en accord avec la politique d'investissement respective des parties aux actifs en cogestion concernées, dont chacune poursuit des objectifs identiques ou comparables. Les avoirs seront gérés selon les politiques d'investissement respectives des parties à la gestion concernées, chacune de celles-ci étant identiques ou comparables dans leurs objectifs.

Les restrictions et les politiques d'investissement les plus restrictives de toutes les parties à la cogestion seront prédominantes.

Chaque partie aux actifs en cogestion participera dans les actifs en cogestion considérés proportionnellement à sa contribution aux actifs. Les actifs seront attribués à la partie aux actifs en cogestion concernée au prorata de sa contribution aux actifs en cogestion. Les droits de chaque partie aux actifs en cogestion qui y participe s'appliquent à chacune des lignes des investissements desdits actifs en cogestion.

Lesdits actifs en cogestion seront constitués par le transfert de liquidités ou, le cas échéant, d'autres actifs de chacune des parties participant aux actifs en cogestion. Par la suite, le conseil d'administration peut, en temps opportun, procéder à des transferts ultérieurs vers les actifs en cogestion. Les actifs peuvent également faire l'objet d'un retransfert à une partie participant aux actifs en cogestion à concurrence du montant de la participation de ladite partie aux actifs en cogestion.

Les dividendes, intérêts et autres distributions ayant la nature d'un revenu et générés dans le cadre de la cogestion d'actifs seront dus à la partie aux actifs en cogestion concernée en proportion de sa participation respective. De tels revenus peuvent être gardés par la partie aux actifs en cogestion qui y participe ou être réinvestis dans les actifs en cogestion.

Tous les frais et dépenses encourus dans le cadre de la cogestion des actifs seront appliqués à ces actifs en cogestion. De tels frais et dépenses seront attribués à la partie aux actifs en cogestion concernée dans la mesure de ses droits respectifs.

Dans le cas d'une infraction aux restrictions d'investissement touchant les Compartiments de la Société, lorsqu'un tel Compartiment fait partie des actifs en cogestion et même si le gestionnaire a respecté les restrictions d'investissement données pour les actifs en cogestion en question, le conseil d'administration de la Société demandera au gestionnaire de réduire l'investissement en cause dans la mesure de la part du Compartiment concerné dans les actifs en cogestion.

Lors de la dissolution de la Société ou lorsque le conseil d'administration de la Société décidera - sans avis préalable - de retirer la participation de la Société ou d'un Compartiment de la Société des actifs en cogestion, les actifs en cogestion seront alloués aux parties aux actifs en cogestion dans la mesure de leur participation respectives aux actifs en cogestion.

L'investisseur devra être conscient du fait que de tels actifs en cogestion sont uniquement utilisés pour assurer une gestion efficace pour autant que toutes les parties aux actifs en cogestion aient le même dépositaire. Les actifs en cogestion ne constituent pas des entités juridiques et ne sont pas directement accessibles aux investisseurs. Néanmoins, les actifs et les passifs de chacun des Compartiments de la Société seront à tout moment séparés et identifiables.

Titre II. Capital Social - Actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 5. Capital Social. Classes d'Actions. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, conformément à l'Article 11 des présents Statuts. Le capital minimum souscrit, augmenté des primes d'émissions, sera celui prévu par la loi, soit actuellement l'équivalent en dollars américains («USD») d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR). Ce minimum doit être atteint dans une période de douze mois suivant la date à laquelle la Société a été autorisée comme organisme de placement collectif en droit luxembourgeois.

La Société a été constituée avec un capital souscrit de trente cinq mille euros (35.000,- EUR) divisé en trois cent cinquante (350) actions totalement libérées à un prix de cent euros(100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre, en conformité avec les dispositions de l'Article 7 de ces statuts, un nombre illimité d'actions partiellement ou complètement libérées sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscrire des actions. Au moins 5% du montant de la souscription pour des actions partiellement libérées doit être payé en liquide ou au moyen d'une contribution autre qu'en liquide, le cas échéant.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 des présents Statuts pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes classes. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une classe déterminée sera investi en valeurs de quelque nature que ce soit et en autres avoirs autorisés par la loi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour les Compartiments (tels que définis ci-après), établis pour la (les) classe(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou déterminées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment (chacun un «Compartiment» et ensemble les «Compartiments»), au sens de l'Article 71 de la loi de 2007, correspondant à une classe d'actions ou à plusieurs classes d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 des présents Statuts. En ce qui concerne les relations entre actionnaires, chaque masse d'avoirs sera investie au profit exclusif de la (des) classe(s) d'actions concernée(s). La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier vis-à-vis des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de tous les engagements attribués à ce Compartiment.

Le conseil d'administration peut créer chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans le dernier cas, à l'expiration de la durée d'un Compartiment, la Société procédera au rachat de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions concernée(s) tel que décrit plus en détail dans les documents de vente des actions. A l'expiration de la durée du Compartiment, le conseil d'administration pourra cependant proposer aux actionnaires de prolonger la durée du Compartiment concerné en conformité avec les dispositions de l'Article 25 des présentes et tel que détaillé dans les documents de vente de la Société.

A chaque prolongation d'un Compartiment, les actionnaires détenteurs d'actions nominatives seront notifiés par lettre écrite, envoyée aux adresses correspondantes telles qu'enregistrées au registre des actions de la Société. Le Prospectus de la Société indiquera la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, sa prolongation.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en USD, convertis en USD et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les classes d'actions.

Art. 6. Forme des Actions.

(1) Toutes les actions de la Société seront nominatives et seront inscrites au registre des actions nominatives qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société émettra une confirmation de sa qualité d'actionnaire à l'actionnaire sauf demande expresse de certificat.

Dans ce cas, les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées ou en fac-similé. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne dûment autorisée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

(2) Tout actionnaire autorisé à obtenir des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives et l'adresse de l'actionnaire en question sera considérée comme étant au siège social de la Société, ou à telle autre adresse déterminée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée par l'actionnaire à la Société. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

(3) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs actions est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette (ces) action(s) devront désigner un seul mandataire pour représenter cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) actions sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

(4) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions concernée.

Art. 7. Emission des Actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre sans limitation un nombre illimité d'actions à tout moment sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans chaque classe d'actions; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera déterminé dans les documents de vente pour les actions de la classe concernée. Ce prix peut être majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tel qu'approuvé de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable à une date déterminée dans les documents de vente ou tout autre date selon les termes et conditions déterminées par le Conseil d'Administration et tel qu'indiqué et détaillé dans les documents de vente des actions. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Les modes de paiement relatifs à ces souscriptions seront déterminés par le conseil d'administration et spécifiés tels que détaillés dans les documents de vente des actions. Si les actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut racheter les actions émises tout en gardant le droit de réclamer ses frais d'émission, commissions d'intérêts et toute différence tels que détaillés dans les documents de vente de la Société.

Le conseil d'administration pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que ces titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné.

Art. 8. Rachat des Actions. Nonobstant les dispositions des Articles 5, 10 et 25 ci-dessous et en particulier la possibilité pour le conseil d'administration d'enjoindre de vendre les actions en conformité avec l'article 10 ci-dessous, la Société n'offre pas aux actionnaires la possibilité de faire racheter leurs actions.

Art. 9. Conversion des Actions. Le conseil d'administration peut autoriser la conversion de tout ou partie des actions d'une classe en actions d'une autre classe, sous réserve des restrictions quant aux termes, conditions et paiement de telles charges et commissions tel que le conseil d'administration le détermine tel qu'indiqué et décrit dans les documents de vente des actions.

Le prix pour la conversion des actions, le cas échéant, sera déterminé dans les documents de vente des actions au sein de la classe concernée.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des actions détenues par un actionnaire dans une classe d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé (e) par le conseil d'administration, la Société peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des actions détenues par cet actionnaire dans cette classe.

Les actions qui ont été converties en actions de la même classe au sein d'un autre Compartiment peuvent être annulées.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle propriété peut être préjudiciable à la Société, si elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulte

que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement. Spécialement mais sans limitation, la Société peut restreindre la propriété des actions dans la Société par tout Ressortissant des Etats-Unis et par des investisseurs non-avertis tel que défini dans ces statuts (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le conseil d'administration ci-après désignées «Personnes Non Autorisées»).

A cet effet la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces actions par une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après l'«avis de rachat») à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les actions à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s), le cas échéant, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis d'achat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actionnaires.

Toutes les actions rachetées peuvent être annulées.

(2) Le prix auquel chaque action sera achetée (le «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée au Jour d'Évaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificat(s) représentant les actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix le moins élevé diminué des frais qui y sont prévus.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera en principe effectué dans la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la classe concernée et le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après que le prix d'achat ait été arrêté (et la remise du ou des confirmations ou du ou des certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, à part le droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêts). Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à compter de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la (aux) classe(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous les pouvoirs pour prendre en temps opportun toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de «Personnes Non Autorisées» tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne visent ni un souscripteur d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique et/ou les investisseurs non avertis, tel que définis au présent Article constituent une classe particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou un investisseur non averti, qui seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire des actions, la Société pourra procéder ou faire procéder sans délai au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire. Dans ce cas, la clause D (1) ci-dessus ne sera pas applicable.

Au sens des présents Statuts, les termes de «Ressortissants des Etats-Unis», visent pour les personnes physiques, tout citoyen des Etats-Unis d'Amérique (et certains anciens citoyens américains tels que définis dans les lois fiscales américaines sur le revenu) ou «résident étranger» au sens des lois fiscales américaines sur le revenu et en vigueur en temps opportun.

En ce qui concerne les personnes autres que les personnes physiques, les termes «Ressortissant des Etats-Unis» visent (i) une société ou association ou autre entité créée ou organisée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout Etat des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est à même d'exercer une juridiction primaire sur ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont l'autorité de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust et (iii) une succession (a) qui est soumise à la fiscalité américaine sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour lequel un Ressortissant des Etats-Unis agit en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire unique d'investissement sur tous les avoirs de la succession et que la succession n'est pas soumise à une loi étrangère. Le terme «Ressortissant des Etats-Unis» vise également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif tels qu'un fonds («commodity pool»), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans le but principal de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds («commodity pool») pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le Chapitre 4 des règles promulguées de la «United States Commodity Futures Trading Commission» en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. Les termes «Etats-Unis» visent les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses Etats et le District de Columbia), ses territoires, possessions et autres lieux soumis à sa juridiction.

Les termes «investisseur non averti» au sens des présents Statuts visent toute personne, firme ou société qui ne peut être qualifiée d'investisseur averti au sens de la Loi de 2007 et le Conseil d'administration pourra, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription jusqu'à ce que la Société reçoive des éléments suffisants sur la qualité d'investisseur averti de souscripteur.

Un investisseur averti au sens de la Loi de 2007 inclut: l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

- a) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et
- b) (i) il investit un minimum de cent vingt-cinq mille 125.000,- euros ou un montant équivalent dans une autre devise dans la Société, ou
- (ii) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

En plus de toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas qualifié comme investisseur averti, et qui détient des actions dans la Société, devra tenir pour irresponsable et indemniser la Société, le conseil d'administration, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dégâts, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention, dans les circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a fait des représentations trompeuses ou incorrectes pour établir injustement son statut comme investisseur averti ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions dans chaque Compartiment sera calculée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) du Compartiment concerné et, le cas échéant, sera convertie dans la devise de cotation de la classe d'actions dans le Compartiment concerné. Elle sera déterminée chaque Jour d'Évaluation (tel que défini à l'Article 12 ci-dessous) en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions dans chaque Compartiment, constitués par la portion des avoirs diminuée de la portion des engagements attribuables à cette classe au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre d'actions de chaque classe dans chaque Compartiment en circulation à ce moment, selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le conseil d'administration le déterminera. Si depuis le moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à la classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut effectuer une deuxième évaluation et annuler la première évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société, auquel cas toutes les demandes de souscription et de rachat concernées seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes classes d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus qui viennent accroître ces dépôts au Jour d'Évaluation;
- 2) tous les effets et billets payables à vue ainsi que les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);

3) tous les investissements faits par celui-ci dans des fonds maîtres ainsi que les titres, parts, actions, obligations, options ou droits de souscription, et autres investissements et titres transférables qui sont la propriété de la Société;

4) tous les dividendes et les distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

5) tous les intérêts échus ou courus au Jour d'Évaluation sur les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces titres;

6) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier. Dans ce dernier cas, le conseil d'administration déterminera une méthode d'évaluation appropriée en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) L'évaluation de tous titres ou instrument financier qui sont admis à la cote officielle ou négociés sur un marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible et, si ce titre est négocié sur plusieurs marchés, sur base du dernier prix connu ou du dernier prix de clôture sur le marché qui est normalement le marché principal pour de tels titres.

(c) La valeur des contrats d'option et des contrats à terme est basée sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs qui est normalement le marché principal pour de tels avoirs.

(d) Les contrats à terme sur devises sont évalués à leur juste valeur de marché déterminée sur base de prix fournis par des sources indépendantes.

(e) Les instruments financiers sur indices ou les swaps sur taux d'intérêts seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice, à l'instrument financier applicable ou à la courbe des taux d'intérêt applicable qui est sujette à des paramètres tels que le niveau de l'indice, les taux d'intérêt, les rendements des actions et la volatilité de l'indice estimée.

(f) La valeur des instruments du marché monétaire non cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé et ayant une échéance résiduelle de moins de douze mois est constituée de leur valeur nominale augmentée des intérêts courus.

(g) Les actions de fonds maîtres et les participations dans tout autre fond d'investissement seront déterminés en utilisant la dernière évaluation connue (officielle ou estimée, ajustée de la manière décrite dans les documents de vente des actions) au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné.

(h) Tous titres exprimés en devises autres que la devise de référence du Compartiment concerné seront convertis sur base du taux d'échange applicable au Jour d'Évaluation.

(i) Tous les autres titres et autres avoirs en ce compris les instruments du marché monétaire détenus par la Société et ayant une échéance résiduelle de douze mois ou plus, seront évalués au prix du marché par le conseil d'administration selon les procédures établies de bonne foi par ce dernier.

(j) Les total return swaps à rendement total seront évalués à leur juste valeur selon les procédures admises par le conseil d'administration. Ces swaps n'étant pas négociés à une bourse de valeur mais étant des contrats privés dans lesquels la Société et une contrepartie au swap sont les parties principales, les entrées de données pour les modèles d'évaluation sont généralement établies en référence aux marchés actifs. Néanmoins, il est possible que ces données ne soient pas disponibles pour les total return swaps proches du Jour d'Évaluation. Si de telles entrées ne sont pas disponibles, les données de marché cotées pour des instruments semblables (p.e. un autre instrument sous-jacent pour la même entité ou pour une entité de référence semblable) peuvent être utilisées si des ajustements appropriés sont effectués afin de refléter toutes les différences entre les total return swaps évalués et l'instrument financier semblable pour lequel un prix est disponible. Les données à l'entrée du marché et les prix peuvent provenir de marchés, d'un courtier, d'une agence d'évaluation des prix externe ou d'une contrepartie.

A la discrétion du conseil d'administration, celui-ci peut autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de quelque avoir de la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

2) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés et, le cas échéant, la valeur des engagements impayés faits par la Société en ce qui concerne les investissements dans des fonds maîtres);

3) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration et en particulier celles qui ont été constituées pour prévenir une éventuelle dépréciation de certains avoirs de la Société;

4) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, exception faite des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, y compris et sans limitation, les frais de constitution et les frais de modification

des Statuts, commissions et frais payables au gestionnaire, au multi-gestionnaire, aux sous-gestionnaires, aux comptables, au Dépositaire et à ses correspondants, à l'agent administratif, à l'agent payeur, à l'agent de cotation ou autres agents et employés de la Société, et aux représentants permanents dans les pays où la Société est soumise à l'enregistrement, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision du rapport financier annuel de la Société, les frais de publicité, les frais d'impression et de publication des documents préparés pour promouvoir la vente des actions, les frais d'impression du rapport financier annuel de la Société, les frais de traduction (si nécessaire) du rapport financier annuel révisé, des comptes y relatifs et de tous les prospectus, les frais d'impressions de certificats ou de confirmation d'enregistrement ou des actions au porteur, les frais de convocation et de réunion des actionnaires et du conseil d'administration, les dépenses raisonnablement encourues par les membres du conseil d'administration de la Société pour les voyages relatifs aux conseils d'administration, la rémunération des membres du conseil d'administration, les frais des déclarations d'enregistrement (et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs pour permettre la ventes des actions de la Société), tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales, bourses de valeur et toutes les taxes similaires dans le cadre de l'acquisition, de la détention ou de la disposition de tout actif de la Société ou concernant l'achat, la vente, l'émission, le transfert, le rachat et les prix de rachats ou de conversion par la Société d'actions et de paiement de dividendes ou autres distributions, les coûts de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toute autre dépense d'exploitation, y compris les intérêts financiers, frais et charges payables en raison des emprunts effectués par la Société, dépenses bancaires et de vente/achat de titres, frais d'investissements non aboutis et tous les autres frais administratifs.

Pour évaluer le montant de ces engagements, les dépenses administratives et autres périodiques ou régulières seront calculées au prorata temporis.

La Société constitue une seule et même entité juridique. A l'égard des tiers et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de tous les engagements qui lui sont attribués. Les avoirs, engagements, dépenses et autres coûts qui ne peuvent pas être attribués à une classe d'actions d'un Compartiment seront répartis entre les différentes classes d'actions des Compartiments en parts égales ou, si c'est justifié par les montants concernés, en proportion de leurs avoirs respectifs.

III. Les avoirs seront affectés comme suit:

Le conseil d'administration établira une classe d'actions correspondant à chaque Compartiment et pourra établir plusieurs classes d'actions correspondant à chaque Compartiment de la manière suivante:

(a) Si plusieurs classes d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs correspondant à ces classes seront investis ensemble conformément à la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné, étant entendu qu'au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration peut établir des classes d'actions de manière à correspondre à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissements, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de service à l'actionnariat ou autres, et/ou (v) la devise ou unité de devise dans laquelle la classe peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la devise de référence du Compartiment concerné et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger dans la devise de référence du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise d'une classe d'actions contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (vii) telles autres caractéristiques que le conseil d'administration établira en temps opportun conformément aux lois applicables;

(b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société à la classe d'actions concernées établie au titre du Compartiment concerné et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la classe des actions à émettre;

(c) Les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce Compartiment seront attribués à la (aux) classe(s) d'actions émise(s) au titre de ce Compartiment, sous réserve des dispositions prévues au point (a);

(d) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la (aux) classe(s) d'actions à laquelle (auxquelles) appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la (aux) classe(s) d'actions correspondante(s);

(e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une classe d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les classes d'actions déterminées, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire du conseil d'administration, le droit respectif de chaque classe d'actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette classe d'actions au compte de la cogestion ou à la masse d'avoirs distincte, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la classe d'actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents de vente des actions de la Société;

(f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'une classe d'actions, la valeur nette de cette classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

(g) Les gains ou pertes liés aux techniques de couverture mises en oeuvre pour la couverture d'une classe d'actions seront alloués à la classe d'actions concernée.

Toutes les règles d'évaluation et leur mise en oeuvre seront interprétées et effectuées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le conseil d'administration pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 des présents Statuts seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le conseil d'administration, le jour au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le conseil d'administration du Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions et Conversions d'Actions. Dans chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission et de conversion, le cas échéant, des actions seront déterminés en temps opportun par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par mois à la fréquence que le conseil d'administration décidera, telle date étant définie dans les présents Statuts comme «Jour d'Évaluation».

Le conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une classe déterminée ou d'un Compartiment déterminé ainsi que l'émission et la conversion dans certaines circonstances incluant mais n'étant pas limitées à:

a) Dans des circonstances pendant lesquelles, il est impossible pour le conseil d'administration de déterminer la valeur des investissements faits par la Société et représentant une part significative du portefeuille du Compartiment concerné;

b) lorsque par la situation politique, économique, militaire, monétaire ou sociale, ou cas de force majeure indépendante de toute responsabilité ou influence de la Société, celle-ci se trouve dans l'impossibilité d'acquérir ou de disposer de ses avoirs par des voies raisonnables et normales sans atteinte aux intérêts des actionnaires;

c) lorsque les moyens de communication qui sont habituellement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou le cours en bourse sont hors service ou si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société attribuables à un Compartiment ne peuvent pas être rapidement ou exactement déterminés;

d) si le conseil d'administration le décide lors de la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou d'un Compartiment;

e) pendant l'existence de quelque état des affaires, au cours duquel il y a une incapacité de calculer correctement le prix des actions du Compartiment selon le conseil d'administration.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant un Compartiment ou une classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par Compartiment ou par action, l'émission et la conversion des actions d'une autre classe si les avoirs de cette autre classe d'actions ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

Toute demande de souscription ou de conversion peut être révoquée (i) avec l'accord du conseil d'administration ou (ii) dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, dans ce cas, les actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Évaluation, tel que déterminé pour chaque classe d'actions concernées, suivant la fin de la période de suspension.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Cependant, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est remarqué lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les

actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société peut être gérée par un seul administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires suivant le moment auquel la Société a remarqué que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs proposés pour l'élection et énumérés à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires seront élus par la majorité des votes des actions présentes ou représentées. Tout candidat au poste d'administrateur non proposé dans l'ordre du jour de l'assemblée générale sera élu à la majorité des voix des actions émises.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale des actionnaires procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et dans un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs ou tout autre personne désignée par le conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Cette décision sera à confirmer par écrit, l'ensemble constituant le procès-verbal qui fait preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 18 des présents Statuts.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 16. Frais du Conseil d'Administration. L'assemblée générale des actionnaires peut accorder aux administrateurs, en tant que rémunération pour leurs activités, une somme annuelle fixe, sous la forme des frais des administrateurs, qui sera enregistrée comme frais généraux de la Société et distribuée entre les membres du conseil d'administration, à leur discrétion.

De plus, les administrateurs peuvent être payés pour les dépenses encourues au nom de la Société tant que ces dernières sont considérées comme étant raisonnables.

Les frais du président ou du secrétaire du conseil d'administration, ceux des gestionnaires généraux et des adjoints seront déterminés par le conseil d'administration.

Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature conjointe de tout fondé de pouvoir de la Société ou par la signature conjointe d'un administrateur et un fondé de pouvoir de la Société ou par toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 18. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le conseil d'administration peut également conférer des pouvoirs spéciaux à des mandataires par acte notarié ou sous seing privé.

Art. 19. Politiques et Restrictions d'Investissement. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques liées à la devise à utiliser pour une classe spécifique d'actions, au sein d'un Compartiment, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements.

Les investissements dans chaque Compartiment de la Société peuvent s'effectuer soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales détenues à cent pourcent par la Société, ainsi que le conseil d'administration en décidera en temps opportun et ainsi qu'il sera expliqué dans les documents de vente des actions de la Société. Toutes références dans les présents statuts à «investissements» et «avoirs» désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués par la Société et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement ou les investissements effectués par la Société et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales mentionnées ci-dessus.

La Société est autorisée à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou également à titre de couverture ou de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 20. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et cette affaire et cet intérêt de l'administrateur ou du fondé de pouvoir devront être rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Au cas où la Société est gérée par un seul administrateur, les affaires accomplies par cet administrateur ayant un intérêt opposé aux intérêts de la Société, seront transcrites dans les procès-verbaux pourvu qu'elles ne soient pas relatives aux activités de gestion quotidienne de la Société.

Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 21. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis

de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels l'administrateur, le directeur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 22. Surveillance de la Société. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la loi.

Titre IV. Assemblées Générales - Année sociale - Distributions

Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également à la demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville à un lieu indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de décembre de chaque année à 14.00 heures. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger si le conseil d'administration établit à son entière discrétion que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance d'un tel avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des actionnaires, auquel cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication permettant leur identification sont considérés comme étant présents pour le calcul des quorums et des votes. Le moyen de communication utilisé doit permettre à toute personne participant à l'assemblée de s'entendre de manière continue et doit permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent exiger l'adjonction du ou de plusieurs sujets à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être envoyée au siège social de la Société par courrier recommandé au plus tard cinq jours avant cette assemblée.

Les avis aux actionnaires peuvent uniquement être envoyés par courrier recommandé.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées et qui pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, votes blancs et nuls.

Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions. Les actionnaires de la (des) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

En outre, les actionnaires d'une classe d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe spécifique.

Les dispositions de l'Article 23, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées et qui pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, votes blancs et nuls.

Art. 25. Clôture et Fusion de Compartiments ou de Classes d'Actions. Les Compartiments auront la plupart des cas une date de clôture déterminée (la «Date de Clôture») tel que décrit plus en détail dans les documents de vente des actions.

A la Date de Clôture concernée, les avoirs des Compartiments seront liquidés et les résultats nets distribués aux actionnaires.

Les actionnaires peuvent cependant étendre l'existence d'un Compartiment ayant une durée limitée à un terme stipulé pour chaque Compartiment dans les documents de vente des actions selon les conditions de vote et de quorum exigés à l'Article 31 ci-dessous.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration détermine que la valeur de l'ensemble des avoirs nets d'un Compartiment ou la valeur des avoirs nets d'une classe d'actions au sein d'un tel Compartiment n'atteint pas ou tombe sous un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel ce Compartiment ou cette classe d'actions ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficiente durant au moins trois mois, ou si un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire intervient ou afin de procéder à une rationalisation économique qui, dans l'opinion du conseil d'administration, rend nécessaire cette décision, ou à chaque fois que l'intérêt des actionnaires de ce même Compartiment ou classe de parts le requiert, le conseil d'administration pourra décider de fermer un ou plusieurs Compartiments ou classe(s) d'actions dans le meilleur intérêt des actionnaires avant la Date de Clôture (une «Clôture Anticipée») et de procéder au rachat de toutes les actions de la classe ou des classes émises concernée(s) dans ce Compartiment à la valeur nette d'inventaire par action applicable (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au Jour d'Évaluation lors duquel cette décision prendra effet. Cette proposition de Clôture Anticipée sera approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires soumise aux exigences de quorum et de majorité stipulées à l'Article 31 ci-dessous.

La Société enverra un avis écrit aux actionnaires de la (des) classe(s) d'actions concernée(s) avant la date de Clôture Anticipée, qui indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant.

Sauf décision contraire prise par le conseil d'administration, la Société peut racheter les actions de la classe ou du Compartiment concerné en anticipant la liquidation de cette classe ou de ce Compartiment jusqu'à ce que la décision de liquider soit prise.

Les rachats seront calculés à partir de la valeur nette d'inventaire prenant en compte les frais de liquidation.

Les avoirs qui ne seront pas distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat, seront déposés auprès du Dépositaire (tel que défini ci-après) pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, les avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants droit.

Toutes les actions ainsi rachetées peuvent être annulées.

Liquidation par attribution à un autre Compartiment au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif constitué en droit luxembourgeois ou en droit étranger

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le conseil d'administration pourra proposer à l'assemblée générale des actionnaires décider de fermer un ou plusieurs Compartiments et d'attribuer les avoirs de tout Compartiment à ceux d'un Compartiment existant au sein de la Société ou à ceux d'un autre OPC (de forme statutaire ou de forme contractuelle) organisé sous la Partie II de la Loi de 2002 ou par la Loi de 2007 (le «nouveau Fonds») et de requalifier les actions de la (ou des) classe(s) d'actions concernée(s) comme actions d'une autre classe (moyennant division ou consolidation, si nécessaire, et le paiement à chaque actionnaire du montant correspondant à toute fraction d'action).

Lorsque l'OPC bénéficiant de cet apport est un fonds commun de placement, la décision ne liera que les actionnaires qui ont marqué leur accord sur l'apport.

Un Compartiment ne peut être attribué à un OPC étranger qu'avec l'approbation unanime des actionnaires des classes de parts émises concernées dans le Compartiment concerné ou sous condition que les seuls actifs des actionnaires consentants seront attribués à l'OPC étranger.

Art. 26. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de la même année.

Art. 27. Distributions. Le conseil d'administration distribuera les résultats réalisés selon disposition des investissements ainsi que tout dividende ou intérêt de revenu reçu aux actionnaires et à sa discrétion tel que décrit plus en détail dans les documents de vente des actions et pourvu que les avoirs nets de la Société ne tombent pas en-dessous du montant minimum décrit à l'Article 5 des présentes.

Les dividendes et les distributions seront déclarés et payés chaque fois que le conseil d'administration le détermine.

Les distributions seront faites en liquide ou en nature.

L'attribution des fonds disponibles pour la distribution entre les actionnaires concernés se fera selon les montants et les priorités décrits dans les documents de vente des actions.

Les distributions qui n'auront pas été réclamées par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de leur déclaration ne pourront plus être réclamées et reviendront au Compartiment correspondant, dans la (les) classe(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions Finales

Art. 28. Conseiller en Investissement et Dépositaire. La société peut entrer dans un contrat de conseil en investissement afin d'atteindre les objectifs d'investissement de la Société pour chaque Compartiment.

Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après le «Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007 et le contrat de dépôt.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité d'un tel retrait. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 29. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 31 des présents Statuts.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des voix valablement exprimées, et qui pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, votes nuls et blancs.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans condition de présence et la dissolution peut être décidée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers, ou au quart, le cas échéant, du capital minimum.

La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

Art. 30. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 31. Modification des Statuts. Ces statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires moyennant le respect des conditions de présence et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 (la «Loi de 1915») sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 32. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin, les termes de «personne» ou «actionnaire» englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 33. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007 telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrits les actions comme suit:

- 1) MOMENTUM NETHERLANDS B.V. souscrit cent soixante-quinze (175) actions, suite au paiement total de l'équivalent en USD de dix-sept mille cinq cent euros (17.500,- EUR);
- 2) RMB ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED souscrit cent soixante-quinze (175) actions, suite au paiement total de l'équivalent en USD de dix-sept mille cinq cent euros (17.500,- EUR).

Les preuves de ces paiements représentant l'équivalent en USD de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) ont été données au notaire instrumentant.

Le souscripteur a déclaré que, dès la détermination par le Conseil, conformément aux Statuts, des différentes classes d'actions que la Société devrait avoir, il choisira la classe ou les classes d'actions auxquelles les actions souscrites devrait appartenir.

138893

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ cinq mille cinq cents euro (Euro 5.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé au EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs de la Société est fixé à six et le nombre de réviseur d'entreprises à un.

3. Les personnes suivantes ont été nommées Administrateurs:

M. Glyn Owen, Président, né le 2 octobre 1950 au Royaume-Uni, directeur exécutif de RMB ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED, résidant professionnellement à Two London Bridge London, SE1 9RA United Kingdom.

M. Robert Rhodes, né le 24 septembre 1967 en Afrique du Sud, directeur opérationnel de RMB ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL LIMITED résidant professionnellement à Two London Bridge London, SE1 9RA Royaume-Uni.

M. Gert Vorster, né le 6 septembre 1965 en Afrique du Sud, directeur opérationnel de RMB ASSET MANAGEMENT résidant professionnellement au 4 Merchant Place 1 Fredman Drive Sandton, 2146, Afrique du Sud.

M. Leon Coetzee, né le 13 septembre 1970 en Namibie, directeur du département fiscal de MOMENTUM GROUP LTD, résidant professionnellement à 268 West Avenue Centurion 0046, Afrique du Sud.

M. Austin O'Connor, né le 7 septembre 1944 au Royaume-Uni, administrateur non exécutif, résidant 4, rue de l'Eglise, 5481 Wormeldange, Grand Duché de Luxembourg.

M. Henry Kelly, né le 5 octobre 1955 à l'Île de Man, Non Executive Director, 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg.

4. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est sis Espace Ariane, 400, route d'Esch, B.P. 1443, 1014 Grand Duché de Luxembourg, est choisi comme réviseur d'entreprises agréé de la Société.

5. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé se terminera à la date de la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'année fiscale se terminant le 30 juin 2008 ou à tout autre moment tel que le déterminera l'assemblée générale des actionnaires:

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Camrasa, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14763. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 novembre 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007140778/209/1560.

(070166170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Aeroloc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 95.315.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007138159/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02100. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Nicotel Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.333.

Par décision du conseil d'administration tenu le 13 novembre 2007 à 12.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de M. Frédéric Adam né le 18 juillet 1972 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

- De coopter Mlle Manuela D'Amore née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur; son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NICOTEL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138092/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

LMT LUX SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007138169/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01731. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

E.D.P. S.A., Expertises et Développements Publics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 94.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007138173/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01732. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

II Loft Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 96.249.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138200/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05629. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Arcania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 83.128.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce bilan annule et remplace le bilan au 31 décembre 2006 enregistré le 26 septembre 2007 sous la référence LSO-CI09341.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138294/780/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK05977. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Salus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 106.645.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138278/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05620. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Telemedicine Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 87.623.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138279/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05612. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Grands Crus Selection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 66.832.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138281/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05435. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Les Comptoirs des Andes S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.561.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 15 mai 2006

L'an deux mille six, le quinze mai, à dix-sept heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

avec effet immédiat.

Le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Raymond Pire, administrateur, demeurant à Trèves (Allemagne) n'est pas renouvelé.

L'assemblée générale décide de nommer:

Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007137636/3083/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

SGI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 55.943.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2007.

L. Nilles

Président

Référence de publication: 2007138296/2885/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03988. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

SGI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.
R.C.S. Luxembourg B 55.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2007.

L. Nilles
Président

Référence de publication: 2007138298/2885/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03969. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Tab Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 84.319.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 14 novembre 2007

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), employé privé demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur et président, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie) employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007138096/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 65.026.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 septembre 2007 a nommé Messieurs Vincent Camerlynck, 5 avenue Kléber, F-75116 Paris, Christian Dargnat, 5 avenue Kléber, F-75116 Paris et Philippe Marchessaux, 5 avenue Kléber, F-75116 Paris, en qualité de nouveaux Administrateurs de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2008.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de renouvelé le mandat de:

- Monsieur Anthony Finan; Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Marc Raynaud, Administrateur;
- Monsieur Daniel Salama, Administrateur;
- Monsieur Christian Volle, Administrateur.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2008.

Pour extrait conforme
Pour BNP PARIBAS InstiCash
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007137631/2300/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Romain SCHMIDT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 3, rue de Wintrange.

R.C.S. Luxembourg B 51.711.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elvange, le 26 novembre 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007138314/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04867. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Langues sur mesure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 94.127.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007138316/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04864. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

LQMS Luxemburger Gesellschaft für Zertifizierung von Managementsystemen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 32, avenue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 47.048.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 novembre 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007138318/658/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04860. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Les Charpentiers d'Aujourd'hui S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 39, route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 53.455.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 novembre 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007138320/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04858. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Renergy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.545.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Gerardo David Gomez-Sainz Garcia, born on October 15, 1974 in Mexico D. F., with address at Av. de Vallarta, n^o 5106, Guadalajara, Jalisco (Mexico),

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 30, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name RENERGY S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

Inter vivos, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased partner to new partners is subject to the approval given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A manager and on B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, Gerardo David Gomez-Sainz Garcia, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one thousand two hundred and fifty (1,250) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Gerardo David Gomez-Sainz Garcia, manager, born on October 15, 1974 in Mexico, with address at Av. de Vallarta, 5106, Guadalajara, Jalisco, Mexico, as A manager;
- Eric Magrini, manager, born on April 20, 1963 in Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B manager;
- Philippe Toussaint, manager, born on September 2, 1975 in Arlon, Belgium, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B manager; and
- Pietro Longo, manager, born on September 13, 1970 in Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B manager.

2. The registered office of the Company is set at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gerardo David Gomez-Sainz Garcia, né le 15 octobre 1974 à Mexico D. F., dont l'adresse est Av. de Vallarta, n° 5106, Guadalajara, Jalisco (Mexique),

ici représenté par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination RENERGY S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
- 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Gerardo David Gomez-Sainz Garcia, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Gerardo David Gomez-Sainz Garcia, gérant de sociétés, né le 15 octobre 1974 à Mexico, domicilié à Av. de Vallarta, 5106, Guadalajara, Jalisco, Mexique, comme gérant de classe A;
- Eric Magrini, gérant de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de classe B;
- Philippe Toussaint, gérant de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de classe B; et
- Pietro Longo, gérant de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34512. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007138411/242/389.

(070160375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Kordall Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg B 92.699.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138300/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05546. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 106.311.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138302/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05544. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Square Businesses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.462.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan annule et remplace le bilan au 31 décembre 2006 enregistré le 10 mai 2007 sous la référence LSO-CE02045.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138292/780/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK05976. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Patavium Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.432.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé 5, allée Scheffer, L-2530 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Arnaud Peraire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps,

ci-après désignée nommément ou dénommée «l'Actionnaire Unique».

Lequel comparant, ès qualité, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. PATAVIUM ASSET MANAGEMENT (la «Société») est une société anonyme, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.432, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 886 du 8 décembre 1998.

2. Le capital social de la Société s'élève à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-sept euros (EUR 123.947,-), représenté par cinq cents (500) actions ayant une valeur nominale de 247,894,- Euros par action.

3. CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4. CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. déclare avoir acquis toutes les actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société. Il assume la fonction de liquidateur.

5. CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., en sa qualité d'actionnaire unique et liquidateur de la Société est investi de tous les pouvoirs à ce titre. Il n'a pas recours à une liquidation formelle au sens des dispositions des articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il est ainsi notamment dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

6. L'Actionnaire Unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes, de sorte que la liquidation de la Société est clôturée, sans préjudice des droits de tiers du fait qu'il répondra désormais de tous les engagements sociaux.

7. L'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ou réviseurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

8. Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à compter de la date des présentes chez CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Sur la base de ces faits et déclarations, le notaire acte la dissolution de PATAVIUM ASSET MANAGEMENT.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Peraire, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35523. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

138908

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007138396/242/51.

(070160661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

COLT Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 116.042.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société du 16 octobre 2007 que M. Henri van der Vaeren a été révoqué de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2007, que M. Emmanuel Tricaud, résidant à 92, rue d'Argon Versailles, F-78000 France et Mme Esmée Chengapen, résidant à 3, rue Général Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg ont été nommés en tant que membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 18 juillet 2007 et que Mme Emmanuelle Entringer a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour la société COLT LUX HOLDING S.à r.l.

E. Chengapen

Référence de publication: 2007138465/8330/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06355. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Birvideaux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.745.

—
EXTRAIT

Conformément à une convention de cession de parts sociales conclue en date du 6 novembre 2007, entre Monsieur Sebastiano Brenni (vendeur) et Monsieur Paolo Brenni (acheteur), les 1.000 parts sociales de la société BIRVIDEAUX HOLDING S.à.r.l, formant l'intégralité du capital de EUR 250.000,- sont détenues par:

1. Monsieur Paolo Brenni, demeurant Via Zurigo 10, CH-6901 Lugano, Suisse, 1.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007138460/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Metropolitan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.672.

—
Extrait du contrat d'option d'achat signé le 5 octobre 2007

En vertu du Contrat d'Option d'Achat signé en date du 31 août 2007, l'option d'Achat a été exercée en date du 5 octobre 2007 et les parts de la société ont ainsi été transférées comme suit:

- 4.089 parts sociales de classe A transférées de HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., ayant son siège social au 2/8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg.

Le 7 novembre 2007.
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007138463/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

COLT Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 116.042.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société du 24 novembre 2006 que M. Michel Calmejane a été révoqué de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour la société COLT LUX HOLDING S.à r.l.

E. Chengapen

Référence de publication: 2007138466/8330/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06359. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Gambale Roofing Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.761.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138245/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03981. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Usantar Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 126.926.

—
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138277/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05624. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Faros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Elvange, 3, rue de Wintrange.

R.C.S. Luxembourg B 75.645.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour le conseil d'Administration

R. Schmidt / C. Schmidt

Référence de publication: 2007138328/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04856. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Eifel Immobilien Luxemburg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 98.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

EIFEL IMMOBILIEN LUXEMBURG SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007138483/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02008. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Peinture Bauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 17A, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.403.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 novembre 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007138499/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04851. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Coiffure Dumont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-6, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 110.953.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signatures

Le gérant

Référence de publication: 2007138500/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04849. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 12, rue Luc Housse.

R.C.S. Luxembourg B 45.403.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007138501/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04831. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Mini Movie International Channel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 125.861.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007138600/5770/12.

(070161117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Mansford Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.341.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007138601/5770/12.

(070161235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Bureau d'Assurances Paul Kordes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2262 Luxembourg, 20, rue Adolphe Omlor.

R.C.S. Luxembourg B 98.986.

Le bilan au 26 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138305/5255/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06889. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

S. & P. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9019 Warken, 49, rue de Buerden.

R.C.S. Luxembourg B 107.666.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 26 novembre 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007138313/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04869. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Anyway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 28, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.057.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007138322/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04857. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Prestige Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 8, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.235.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signatures

Le gérant

Référence de publication: 2007138329/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04854. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Immobilière BOEVER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2262 Luxembourg, 20, rue Adolphe Omlor.

R.C.S. Luxembourg B 33.143.

Le bilan au 26 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138312/2218/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06888. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.
